

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 octobre 2025

Début de la séance à 19h00

Présents : Mmes : Rzepkowski, Pillon, Blat,
 MM : Landemaine, Forestier, Beauvais, Lesage, Madelaine
Absents excusés : MM. Bance, Lemarié, Leroyer, Mme Tollet
Absents non excusés : M Barbier
Pouvoir : M. Lemarié à M. Forestier, M. Leroyer à M. Landemaine
Secrétaire de séance : M. Beauvais

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/09/2025 :

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la dernière séance du conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

Ordre du jour supplémentaire : Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour concernant l'attribution de cartes cadeaux pour les agents

Approbation à l'unanimité

1/DM N°2 du BP 2025

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu un courrier de la SAUR concernant une consommation inhabituelle d'eau pour le compteur de la salle de fêtes. Nous devons faire une recherche de fuites.

Considérant que les crédits ouverts des chapitres 011 et 012 (dépenses de fonctionnement) sont insuffisants,

Considérant les nouvelles recettes en fonctionnement au chapitre 013, 70, 74, 75 et 76,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative du BP 2025 suivante :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Chapitre 011		6 846,00		
Entretien, réparations bâtiments publics	615221(011)	564,00		
Maintenance	6156(011)	720,00		
Transports biens, transports collectifs	624(011)	5 562,00		
Chapitre 012		13 938,02		
Personnel titulaire	6411(012)	8 800,00		
Personnel non titulaire	6413(012)	1 500,00		
			Chapitre 013	9 329,29
Remboursements rémunérations personnel			6419(013)	5 683,90
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6450(012)	3 638,02		
Remb.charges sécu.sociale et prévoyance			6459(013)	3 645,39
Chapitre 65		-2 600,00		
Autres	65818(65)	-2 600,00	Chapitre 70	1 954,00
Concessions cimetières (produit net)			70311(70)	140,00
Redev. services périscolaires et enseignement			7067(70)	1 814,00
			Chapitre 74	4 500,00
Autres participations Etat			74718(74)	4 000,00
Participation Autres organismes			7478(74)	500,00
			Chapitre 75	2 400,00
Revenus des immeubles			752(75)	2 400,00
			Chapitre 76	0,73
Autres			7688(76)	0,73
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		18 184,02		18 184,02

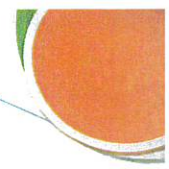
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

➤ **D'AUTORISER** le Maire à prendre cette décision modificative.

Vote : Pour : UNANIMITE

2/DM N°3 du BP 2025

Considérant que les crédits du chapitre 21 (dépenses d'investissements) sont insuffisants et que les crédits du chapitre 23 sont suffisants,



Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative du BP 2025 suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Chapitre 21 Bâtiments publics			2131(21)	10 000,00
Chapitre 23 Immobilisations corporelles en cours		10 000,00		10 000,00
	231(23)	10 000,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		10 000,00		10 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'AUTORISER le Maire à prendre cette décision modificative.

Vote : Pour : UNANIMITE

3/ Carte cadeaux de fin d'année

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique instituant comme dépense obligatoire l'action sociale en faveur des agents publics, mais laissant le choix aux collectivités de définir le type d'action sociale à mettre en place et les modalités de mise en œuvre ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une carte cadeaux d'une montant de 70€ aux agents municipaux titulaires, stagiaires et contractuels (CDD de 12 mois et plus) présents et en exercice dans la collectivité au 1er décembre de l'année en cours à l'occasion de la fête de Noël.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'APPROUVER l'attribution des cartes cadeaux suivant les conditions précisées ci-dessus,

- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Pour : UNANIMITE

Séance levée à 19H40

Le Maire,
Jacques LANDEMAINE

Secrétaire de séance,
Vincent BEAUVAIS